



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 5 juillet 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 28 juin 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GATEAU, M. GIRAULT, M. BOICHE et M. DEDIANNE Mickaël avaient donné respectivement procuration à M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme DUQUE et M. DEDIANNE Alain.

Étaient excusés : Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Absents non excusés : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU MONFOURNY

N° 2023-088 : BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les inscriptions budgétaires constitutives de la décision modificative numéro 1 relative au budget général de la collectivité :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	60633 – Fournitures de voirie : 47 000€	042 - Opérations d'ordre reprises de subvention : - 50 000€ Programme d'investissement 2905 (Voirie) : 83 000€
Recettes	777 – Opérations d'ordre reprises de subvention : - 50 000€	Programmes d'investissement : - 2911 : 20 000 € - 231 : 15 000 € - 1004 : 1 050€

Le Conseil Municipal de Clamecy, après délibération, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n°1, relative au budget général de la ville de Clamecy, conformément au flux budgétaire joint à la présente délibération.

Suivent les signatures.